

pour L.R. R/TP 113 P

COMMÉMORATION DU CENTENAIRE
DE LA MORT DE L'ABBÉ GRÉGOIRE
(1831-1931)

L'ABBÉ GRÉGOIRE et les Juifs

par

P. GRUNEBAUM-BALLIN

Président du Conseil de Préfecture de la Seine

*Conférence faite le 21 avril 1931 sous les auspices
du Cercle d'Études Juives
et de la Société des Études Juives*



1931

A LA MÉMOIRE

de

Raymond Mayer, sergent au 228^e régiment
d'infanterie, mort pour la France, le 25 oc-
tobre 1914, à l'âge de 31 ans ;

Paul Mayer, sergent au 354^e régiment d'in-
fanterie, mort pour la France, le 2 sep-
tembre 1914, à l'âge de 27 ans ;

Jacques Leven, sergent au 117^e régiment
d'infanterie, mort pour la France, le 31 août
1914, à l'âge de 23 ans.



LE MOIS

Le mois de...
est...
pour...
à...
de...
et...
par...
dans...
sur...
sous...
entre...
à l'intérieur de...
à l'extérieur de...
à la surface de...
à l'intérieur de...
à l'extérieur de...
à la surface de...





L'ABBÉ GRÉGOIRE ET LES JUIFS (1)

C'EST à Versailles, le 20 juin. Demain va naître cet été, historique entre tous, qui verra la prise de la Bastille, la nuit du 4 août, les débats et le vote de la Déclaration des Droits de l'Homme, l'écroulement d'un régime neuf fois séculaire.

Les tapissiers du Roi, occupés à décorer, en vue de la prochaine séance royale, l'hôtel des Menus-Plaisirs, n'ont pas permis aux députés de la bourgeoisie et du peuple, aux membres du Tiers Etat, de se réunir à l'hôtel des Menus, où précédemment se tenaient leurs assemblées. Un instant, l'on songe à ouvrir la séance en plein air, dans la cour du Château. Mais quelqu'un a crié : « Au Jeu de Paume ! » Les voici tous, les gens des communes, dans cette salle longue et assez étroite, éclairée de hautes fenêtres, où règne sur trois côtés une galerie pour les spectateurs ; elle n'a servi jusqu'ici qu'aux ébats et aux jeux du comte d'Artois, des princes de la maison royale et de leurs courtisans.

C'est là que bat aujourd'hui le cœur d'une nation. Bailly, l'astronome, qui préside, a été juché sur une table. Les députés du Tiers, acclamant la motion de Mounier, viennent tous, l'un après l'autre, apposer leurs signatures sur ce papier solennel, sur ce procès-verbal relatant qu'ils ont prêté serment « de ne jamais se séparer jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides ».

Parmi ces habits à la française et ces

vestes de bure, cinq soutanes : ce sont les curés patriotes, ceux qui ont compris qu'en se séparant de l'ordre privilégié du clergé, auquel ils appartiennent, en venant se joindre au Tiers Etat, mué en Assemblée Nationale depuis le vote de la proposition de Sieyès, ils accomplissent un acte nécessaire, un acte décisif aussi, et dont les conséquences seront immenses. Lorsque, quelques jours auparavant, les trois curés poitevins, Ballard, Jallet et Lecesve, étaient entrés dans la salle des Menus, où siégeait le Tiers, profonde avait été l'impression. Mais elle n'a sans doute guère été moins forte tout à l'heure, quand a fait son entrée au Jeu de Paume celui que l'on considère, non sans raison, comme le principal instigateur de ce mouvement audacieux de quelques prêtres sortis du peuple, ce député de Lorraine, de haute stature, au visage avenant, à l'œil vif : l'abbé Grégoire, curé d'Embermesnil.

On prétend, non sans raison, qu'il est extrêmement difficile de découvrir un Parisien qui connaisse Paris. Du moins en cite-t-on quelques-uns qui ont poussé leurs explorations jusqu'à Versailles. Imités ces hardis pionniers ; entrez un jour dans cette salle du Jeu de Paume ; allez contempler ce fameux procès-verbal que le prudent gouvernement de Louis XVIII avait fait retourner du côté du mur, mais qu'un régime plus respectueux de l'histoire a remis en bonne place. Regardez, parmi les signatures de tant d'hommes devenus depuis lors illustres, l'écriture serrée et volontaire du

(1) La Société des Amis de l'Abbé Grégoire, fondée en janvier 1931, et qui a organisé, pour célébrer le centenaire de la mort de l'Abbé Grégoire, d'importantes cérémonies à Paris et à Lunéville, se propose de perpétuer le souvenir de ce grand homme par des publications, des conférences et tous autres moyens. Pour toutes communications, on est prié de s'adresser au Secrétaire général, 67, boulevard Lannes, Paris (16^e).



curé Grégoire. Vous commencerez ainsi de faire connaissance avec cet homme étonnant, dont je veux vous parler ce soir.

Quand il prêtait serment, en cette journée du 20 juin, sans prendre d'ailleurs, à aucun moment, l'attitude un peu extatique que lui a prêtée le peintre David, l'abbé Grégoire était déjà fort connu. Il avait, en maints conciliabules, stimulé l'énergie des curés, ses confrères. Il était l'auteur de cette « Lettre à MM. les Députés du clergé et à tous les curés de la nation », qui avait fait si grand bruit, qu'on avait répandue à profusion à Paris et dans les provinces. En résumant dans ces quelques pages virulentes tous les griefs du bas clergé, depuis si longtemps réduit à la plus dure condition, en montrant la nécessité du vote par tête, de l'union étroite du clergé avec les gens du Tiers Etat, Grégoire avait déjà pris figure de chef.

Dès sa jeunesse, ce fils de paysans lorrains né à Veho, près de Lunéville, admirablement éduqué par les Jésuites dans leur collège de Nancy, puis professeur à Pont-à-Mousson, dans l'une des maisons de ses anciens maîtres, s'était acquis une sorte de réputation provinciale par ses talents oratoires et ses écrits littéraires. Il n'avait eu aucune peine à se faire élire député du clergé de Lorraine aux Etats Généraux. Mais ce qui avait attiré sur lui, bien au delà des limites de son pays natal, les regards des gens de lettres et, comme l'on disait alors, des philosophes, c'était cet ouvrage paru quelques mois avant la réunion des Etats généraux sous ce titre : *Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs*.

Quelle raison avait déterminé ce prêtre catholique, ce curé d'une petite paroisse rurale, à étudier, dès sa jeunesse, avec une attention compatissante, l'histoire des israélites dispersés parmi les nations, puis à prendre fait et cause pour ces déshérités, à se consacrer à ce qu'il appellera leur « régénération » ?

C'est un point qui n'est pas encore complètement élucidé ; mais l'étude du passé perdrait beaucoup de son attrait si elle ré-

pondait trop vile et trop complètement à la curiosité du chercheur. Ce qu'on sait, c'est que, dès sa prime jeunesse, Grégoire s'est intéressé — il le déclare lui-même — *aux fastes et usages de ce peuple, contre lequel une foule de personnes prononcent avec une légèreté coupable*. Il songe à rivaliser avec le pasteur protestant Basnage, à écrire, lui aussi, une grande histoire des Juifs depuis la dispersion ; il a, dès 1779, communiqué à ses confrères de la Société philanthropique de Strasbourg un mémoire sur les moyens de « recréer » le peuple juif, « de l'amener à la vertu et, partant, au bonheur ».

En 1785 — Grégoire a 35 ans — on l'invite à prêcher dans l'église de Lunéville : et, saisissant l'occasion de l'ouverture d'une nouvelle synagogue dans cette ville, il prononce un sermon tout rempli de sentiments de philanthropie et de fraternité.

Est-ce aux enseignements d'une vaste lecture et aux préceptes de la haute morale évangélique qu'il doit de s'être engagé, au sortir de l'adolescence, dans cette voie où son caractère obstiné, inflexible — l'épithète est de lui — le détermineront à persévérer durant sa vie entière ? A-t-il surtout obéi aux élans de son cœur miséricordieux ? Faut-il voir, dans l'attitude qu'il a prise, une conséquence des relations amicales qui déjà l'unissent à quelques israélites lettrés et savants de la région lorraine, en particulier à ce Beer-Bing, de Metz, qu'il appelle plusieurs années avant la Révolution, qu'il appellera toujours « son cher ami » ?

Assurément, il n'est pas seul parmi ses contemporains à faire montre d'un tel libéralisme. Nous sommes au siècle des lumières. En Allemagne, Mendelssohn et Dohm — il y eut entre celui-ci et Grégoire échange de correspondance et de manuscrits — viennent de proclamer, dans leurs écrits, qu'il est temps de mettre fin à un régime d'oppression séculaire. Mirabeau, en France, a suivi leur exemple dans son remarquable *Essai sur la réforme politique des Juifs*. L'idée est dans l'air. M. de Malesherbes, ministre de Louis XVI, est chargé de présider, en 1787, une commis-

sion qui va aviser aux moyens d'adoucir la condition des Juifs du royaume.

Ce sont là les vues larges et raisonnables d'une élite ; mais le peuple et le bas clergé demeurent, surtout en Alsace et en Lorraine, indifférents et, à vrai dire, irréductiblement hostiles. La surprise n'en est donc que plus grande le jour où l'on voit un curé de village proclamé parmi les lauréats du concours que la Société royale des Arts et Sciences de Metz a ouvert sur le sujet suivant : « Est-il des moyens de rendre les Juifs plus heureux et plus utiles en France ? »

Les membres de cette savante Académie de province, ce sont des gentilshommes, des officiers, des bourgeois, des avocats. On compte aussi parmi eux nombre de magistrats au Parlement de Metz, hommes habitués par profession — il me sera bien permis de le dire — à redresser les torts, à faire triompher la justice contre l'iniquité et le droit contre l'arbitraire. C'est Blouet, c'est le baron de Pontet, c'est surtout ce prudent et sage Roederer qui sera, sous l'Empire, le légiste le plus remarquable et le plus écouté de Napoléon I^{er}.

Sur neuf mémoires, deux seulement sont hostiles aux Juifs, surtout celui de M. Haillecourt qui propose, pour rendre les Juifs heureux sans faire tort aux autres Français, de les transporter en masse dans les déserts de la Guyane : solution simple et qui eût été de nature à régler la question, depuis si longtemps discutée, du peuplement de nos colonies.

Les autres concurrents sont tous favorables au relèvement des Juifs, à leur admission parmi les citoyens. Aucun n'apparaît aux juges fort exigeants du concours de Metz comme l'emportant nettement sur tous les autres, mais trois d'entre eux ont retenu l'attention. Finalement, après une sorte d'épreuve éliminatoire, la joute recommence entre un petit nombre de concurrents, et, en 1788, la Société de Metz fait connaître qu'elle partage le prix entre les auteurs des trois meilleurs mémoires : l'abbé Grégoire, curé d'Embermesnil, Zalkine Hourwitz, interprète du roi pour les langues

orientales, Thiéry, avocat au Parlement de Metz.

Sur le mérite littéraire du mémoire que Grégoire va publier sous le titre d'*Essai sur la régénération des Juifs*, et sur nombre d'opinions qui y sont exprimées, il y aurait assurément beaucoup à dire. Roederer s'était montré à la fois fort élogieux et très sévère ; depuis lors, de nombreuses critiques ont été formulées par divers historiens, non sans raison. Bien des appréciations émises par Grégoire semblent aujourd'hui singulières, et même blessantes pour ceux dont il prend la défense ; on sent qu'il partage lui-même beaucoup de ces préventions qu'il s'attache pourtant à détruire. Parmi ses assertions les plus discutables, il en est une que je veux rappeler ici ; elle est assez curieuse : *On a dit et répété que les hommes seront toujours ce que les femmes voudront. Chez les Juifs, non : car il faut l'avouer, un autre obstacle à leur réforme, c'est le peu d'estime qu'ils ont toujours eu pour les personnes du sexe.* Il est vrai que l'abbé Grégoire considère ce prétendu manque d'estime comme tout à fait injustifié. Dans sa *Motion en faveur des Juifs*, présentée à l'Assemblée Nationale à la fin de 1789, il fait l'éloge des dames israélites de son temps : *Leurs femmes, après l'enfantement, daignent encore se souvenir qu'elles sont mères. Jamais on n'en voit négliger leur ménage ou le dilapider. Elles ne connaissent pas la passion du jeu ; les révolutions des modes ne les atteignent guère...* Nous ne sommes qu'en 1789...

Quoi qu'il en soit, c'est une pensée clairvoyante et généreuse qui inspire le plaidoyer de Grégoire. On admire la force démonstrative de ces chapitres où il établit qu'il est possible de former les Juifs aux arts et métiers, à l'agriculture et aussi à l'art militaire. Voici comment il s'exprime en cet endroit :

Si d'un Juif je puis faire un laboureur, pourquoi n'en ferais-je pas un soldat ? Pourquoi serait-il borné, comme le voudraient certaines gens, à défendre la patrie par son argent et non en personne ? Chez les Romains, la profession militaire demandait

une constitution forte... Depuis l'invention de la poudre, quand il faut marcher contre l'ennemi, le courage et l'adresse sont plus nécessaires que la force. Un savant respectable l'a dit avec raison : la guerre n'est presque plus que le résultat d'une opération de chimie.

Peut-être sera-t-on surpris que je suppose aux Juifs le germe de la valeur... Mais cette nation, si belliqueuse sous les Asmonéens, qui, au VI^e siècle, soutint Naples contre les entreprises de Bélisaire ; qui, au X^e, aida les chrétiens à chasser les brigands dévastateurs de la Bohême ; qui, en 1346, se fortifia dans Burgos ; qui, dans le siècle dernier, se distinguait à la défense de Prague et de Bude assiégés ; qui brilla à l'attaque de Port-Mahon, ne peut-elle s'enoblir sous nos mains et se rendre digne de marcher sous les drapeaux français ?

Enfin, malgré le ton emphatique qui est conforme au goût de l'époque, les dernières lignes de l'Essai sur la régénération ne laissent pas d'être émouvantes : *Les Juifs sont membres de cette famille universelle qui doit établir la fraternité entre tous les peuples... Enfants du même père, dérobez tout prétexte à l'aversion de vos frères qui seront un jour réunis dans le même bercail. Ouvrez-leur des asiles où ils puissent tranquillement reposer leurs têtes et sécher leurs larmes et qu'enfin le Juif, accordant au chrétien un retour de tendresse, embrasse en moi son concitoyen et son ami.*

Grégoire, bien qu'il ait, au cours de sa longue existence, écrit sur presque tous les sujets, et qu'il se soit considéré lui-même comme « voué au culte des lettres », est beaucoup plutôt un homme d'action qu'un littérateur. Il ne prend pas la plume pour le plaisir d'habiller des pensées ingénieuses d'une forme élégante ; ce qu'il veut, c'est réaliser des réformes, dénoncer et détruire des abus, faire cesser des souffrances imméritées. A peine l'Essai sur la régénération des Juifs est-il sorti des presses, mis en vente à Paris, à Metz et à Strasbourg, que son auteur s'efforce de le répandre et de le faire traduire à l'étranger.

Certes, la publicité littéraire n'est pas

encore organisée comme de nos jours. Mais les lettres du curé d'Embermesnil, dont l'une, tout récemment publiée, était adressée par lui à Simon de Gueldre, un grand-oncle d'Henri Heine, nous montre un homme sachant fort bien s'y prendre pour faire connaître son ouvrage : il est animé, n'est-il pas vrai ? par la plus louable des ambitions. Voici en quels termes il écrit, le 23 février 1789, à son ami de Metz : *Mon cher Bing, j'imagine que M. Deville vous aura remis un exemplaire de mon ouvrage ; je l'en ai prié expressément... J'espère, mon ami, que vous serez mon Aristarque et que vous m'enverrez une critique raisonnée de mon ouvrage ; je préfère une critique qui m'éclaire à la louange qui éblouit ; vous voudrez bien me dire aussi quel succès il a dans votre ville ; vous m'êtes trop attaché et vous êtes trop franc pour déguiser le vrai ; je l'attends de vous ; passez aussi l'ouvrage à M. Ensheim, dont je réclame le jugement.*

Dites-moi, mon cher, à la veille des Etats Généraux, ne devriez-vous pas vous concerter avec d'autres membres de votre nation pour réclamer les droits et les avantages de citoyen ? Plus que jamais voici le moment. Pourquoi ne pas former votre demande ? Je vous engagerais alors à faire insérer votre idée dans les feuilles périodiques et spécialement dans le journal politique de Bouillon, qui est très répandu. Ce serait alors pour vous une occasion d'annoncer mon ouvrage dans ce journal, et c'est encore un service que vous me rendriez. Que dites-vous de mon idée ? Dressez une requête et faites-la circuler. Aimez toujours votre inviolable ami.

GRÉGOIRE, curé d'Embermesnil.

Et, au mois d'août suivant, il écrit à son cher ami Bing une lettre non moins entraînante, l'engageant à revendiquer ses droits devant l'Assemblée Nationale, à se prévaloir de ce qu'à Paris un israélite de Nancy, M. Alcan, vient d'être admis dans la garde nationale et au nombre des électeurs :

L'Assemblée Nationale décidera sûrement en votre faveur. Mon ouvrage sur les Juifs est traduit en anglais. Je vous embrasse

cordialement. Mes compliments à Madame votre épouse.

A cette Assemblée Constituante, qu'il montre à son ami de Metz comme un havre de salut, l'activité de Grégoire est immense et s'applique aux objets les plus divers. Par ses discours, par ses écrits, il intervient pour l'abolition du droit d'ainesse et l'égalité des partages, pour l'octroi du droit électoral et du droit de pétition à tous les citoyens, riches ou pauvres : *Je connais à Paris*, dit-il, *un grand nombre de citoyens sans fortune, logés à un sixième et qui sont cependant en état de donner de fort bons avis.* Et il intervient aussi pour le dessèchement des marais et pour la suppression de la gabelle. Mais son cœur lui dicte ses résolutions plus encore que sa raison. Un jour d'octobre 1789, il apprend qu'un vieillard, âgé de 120 ans, est venu tout exprès du Jura pour remercier l'Assemblée de ses décrets. Il demande que tous les députés se lèvent en signe du respect que doit inspirer la vieillesse. Est-il informé que des Suisses de Fribourg ont été envoyés aux galères de France pour je ne sais quel délit politique ? il obtient leur libération et fait abolir l'usage de recevoir sur les galères, en France, ceux qui avaient été condamnés par des juges étrangers. Il défend les droits des protestants et des anabaptistes ; enfin, dès cette époque, devenu membre de la célèbre société des Amis des Noirs, il entreprend en faveur des gens de couleur et des Noirs cette admirable campagne qui se prolongera, comme il l'avait annoncé, jusqu'à son dernier soupir.

Lorsque l'Assemblée poursuit la longue discussion de la Constitution civile du clergé, Grégoire ne se trouve que rarement mêlé aux débats. Il demande toutefois qu'il ne soit porté aucune atteinte à l'autorité papale. Le jour vient où une alternative angoissante se présente pour lui. Pourtant, avec son courage habituel, le premier des membres du clergé, il prête serment à la nouvelle Constitution, imité par un certain nombre de curés et d'abbés, mais par fort peu d'évêques. L'acte si grave qui va peser sur toute sa destinée, il l'accomplit, sincère-

ment convaincu que la Constituante n'a porté aucune atteinte au dogme, à l'autorité spirituelle du chef de l'Eglise ; il espère sans doute aussi, comme beaucoup de membres de l'Assemblée, qu'une approbation pontificale viendra régulariser ce que peut avoir d'insolite l'immixtion du pouvoir civil dans le domaine de la discipline ecclésiastique, dans l'organisation intérieure de l'Eglise. On sait que cette approbation ne vint pas.

Tant de sujets divers et de graves soucis n'avaient pourtant point fait oublier à Grégoire le sort des enfants d'Israël. *J'étais venu à l'Assemblée*, écrit-il, *avec la résolution d'y plaider la cause des Juifs. J'y dénonçai les vexations exercées contre ceux d'Alsace, dont une centaine de familles avaient été réduites à fuir en Suisse pour échapper au massacre.*

C'est le 3 août 1789 que Grégoire avait, en effet, pour la première fois, pris la parole pour signaler les excès commis dans plusieurs localités d'Alsace. *Ne suis-je pas*, disait-il, *le ministre d'une religion qui regarde tous les hommes comme frères ?* Bientôt, la question de l'émancipation des Juifs sera posée tout entière devant l'Assemblée ; elle ne sera résolue que deux ans plus tard, dans les derniers jours de la Constituante, par ce décret du 27 septembre 1791, proposé par l'avocat Du Port, dont les termes devraient être gravés dans la mémoire de quiconque se rattache, par ses croyances ou par ses traditions, au judaïsme : décret qui proclame que tous les Juifs de France sont, désormais, sous la condition de prêter serment, citoyens français.

Ce fut une lutte longue et difficile, marquée par des échecs, des succès partiels, d'innombrables atermoiements. Les adversaires sont tenaces et parfois fort habiles : c'est l'abbé Maury, le futur cardinal ; c'est Rewbell, défendant avec une obstination farouche l'opinion conforme aux préventions et aux rancunes de ses électeurs d'Alsace ; c'est La Fare, évêque de Nancy, qui, tout en reconnaissant que les Juifs ont rendu de grands services à la Lorraine et à la ville de Nancy, rappelle que tel de ses commettants se mêle des Juifs et de leur esprit

d'entreprise au point de redouter de voir un Juif devenir son évêque.

Mais, de l'autre côté, auprès de l'abbé Grégoire, voici Du Port, Emery, ainsi que de jeunes aristocrates, épris du plus haut idéal, que la tradition chevaleresque de la vieille France monarchique et le bon sens rationaliste de la France moderne ont conduits aux mêmes solutions de sagesse et d'équité : c'est le comte de Castellane, qui amorce, dès le mois d'août 1789, les débats relatifs aux Juifs, et qui, secondé par l'éloquente intervention du pasteur Rabaut Saint-Etienne en faveur de ce peuple « toujours errant, toujours proscrit », obtient qu'on inscrive dans la Déclaration des Droits de l'Homme l'article aux termes duquel nul ne doit être inquiété pour ses opinions religieuses, ni troublé dans l'exercice de son culte ; c'est le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, Mirabeau, le comte de Noailles, de Sèze, et surtout ce beau Stanislas de Clermont-Tonnerre, au fin visage, au noble maintien, qui, durant le cours des débats auxquels l'affaire des Juifs — comme on disait alors — donna lieu devant l'Assemblée, prononce, en plus d'une occasion, de si émouvantes paroles : *Il faut, dit-il, refuser tout aux Juifs comme nation et accorder tout aux Juifs comme individus. Il faut qu'ils soient individuellement citoyens... Il répugne qu'il y ait une nation dans la nation.* Et un autre jour, il s'écrie : *La politique dira : « Eleignez les haines ! » La haine est l'état naturel de l'oppresseur et de l'opprimé.*

Grégoire est l'animateur de ce groupe d'hommes généreux ; il a fait imprimer et distribuer sa *Motion en faveur des Juifs*, où il accentue de quelques traits vigoureux la thèse soutenue dans l'*Essai sur la régénération* et reproduit les passages essentiels de son ouvrage. Il prend la parole à plusieurs reprises en 1789 et au début de 1790. Plus tard, soit parce qu'il croit plus politique de laisser aller à la bataille des troupes fraîches, puisqu'il a, lui, déjà donné tout son effort, soit parce qu'il est obligé par les événements de se consacrer à d'autres tâches, il cessera de paraître à la tribune pour défendre la cause des enfants d'Israël. Mais

chacun sait l'importance de son action ; n'a-t-il pas, d'ailleurs, par un geste spontané et vraiment humain, montré un jour le but qu'il faut atteindre ?

Comment ne pas rappeler, en effet, cette scène pathétique du 14 octobre 1789 ? Ce jour-là, les délégués des communautés juives d'Alsace, de Lorraine et des Trois Evêchés ont paru à la barre de l'Assemblée Nationale, conduits par l'un d'eux, Beer Isaac Beer. Celui-ci prend la parole : *C'est au nom de l'Eternel, auteur de toute justice et de toute vérité, c'est au nom de ce Dieu qui, en donnant à chacun les mêmes droits, a prescrit à tous les mêmes devoirs, c'est au nom de l'humanité, outragée depuis tant de siècles par les traitements ignominieux qu'ont subis, dans presque toutes les contrées de la terre, les malheureux descendants du plus ancien de tous les peuples, que nous venons aujourd'hui vous conjurer de vouloir bien prendre en considération leur destinée déplorable...*

La harangue continue, solennelle et suppliante, puis s'achève. Fréteau, le président de l'Assemblée, promet à l'orateur la bienveillance des représentants de la Nation. La députation juive va se retirer. A ce moment, un député se lève : c'est l'abbé Grégoire. Il demande qu'on s'engage à traiter l'affaire des Juifs dans le cours de la session présente ; il demande aussi que leurs députés soient admis à l'honneur de pénétrer dans l'enceinte et d'assister à la séance. La motion est adoptée ; les députés des Juifs français de l'Est franchissent la barre et s'assoient sur les gradins. C'est ce jour-là, sans doute, que ces hommes ont pu, pour la première fois, se sentir citoyens du pays où avaient vécu et souffert leurs pères, et qu'ils ont commencé de goûter la douceur ineffable d'avoir une patrie.

Quand on va à la bataille, on reçoit des coups. Dans une pièce célèbre d'Ibsen, *Un Ennemi du Peuple*, le docteur Tomas Stockmann est rentré chez lui au sortir de cette réunion tumultueuse où il a lutté contre le mensonge et la mauvaise foi ; et, regardant son pantalon déchiré, il dit cette parole profonde : « On ne devrait jamais

mettre son meilleur pantalon quand on s'en va lutter pour la liberté et pour la vérité... » Ni sa meilleure soutane, si on est prêtre, aurait-il pu ajouter...

Clermont-Tonnerre, Du Port, Emery, beaucoup d'autres qui avaient embrassé la cause de l'émancipation des Juifs, furent copieusement bafoués et injuriés. Mais, sur aucun d'entre eux, les railleries, les insultes et les calomnies ne s'abattirent comme sur l'abbé Grégoire.

« Protecteur de la synagogue », « apôtre des Juifs », « serviteur d'Israël » sont les plus douces des épithètes que lui décochent le *Journal de la Cour* et les autres journaux hostiles ; et, bien entendu, on l'accuse de s'être laissé soudoyer. Cet homme pur et désintéressé, cet homme qui, deux fois durant sa vie, fut obligé de vendre, quand ses ressources étaient épuisées, les objets qui lui étaient les plus chers : les livres de sa bibliothèque ; ce représentant du peuple en mission, envoyé par la Convention dans les Alpes-Maritimes et qui, au printemps de 1793, rapportait au Trésor public, nouée dans un coin de mouchoir, une partie de la somme qui lui avait été allouée pour ses frais de voyage — car il s'était contenté de souper chaque soir de deux oranges — cet homme-là, bien entendu, fut accusé d'avoir reçu des millions des Noirs, des Juifs, de tous ceux dont il avait pris la défense. « Avec tant de millions, je serais devenu un Crésus », écrira-t-il un jour dans ses *Mémoires* ; et, dès 1790, comme il était d'un caractère véhément et aimait à répéter ce proverbe : « Si l'on ne s'amuse pas à tuer tous les chiens qui aboient, du moins il faut les faire taire », il avait déjà répondu, sur un ton assez vif, à ceux qui l'attaquaient : *C'est une heureuse ressource que les calomnies et les injures. J'en atteste celles que j'ai vu pleuvoir sur moi et que je méprise à l'égal de leurs vils auteurs ; j'en atteste ces pamphlets imprimés contre moi... pour m'être constitué avocat de causes que je n'abandonnerai jamais : celles des Juifs, des Suisses fribourgeois, des gens de couleur.*

Et dans une note il ajoute : *Lecteurs, je*

vous confie sous le plus grand secret une anecdote sur mon compte que les colons blancs se soufflent à l'oreille : il défend les sang-mêlés, rien d'étonnant en cela, son frère a épousé une femme de couleur. Assurément, si j'avais pour belle-sœur une vertueuse métisse, je la priserais plus que la presque totalité de vos femmes dont on vante l'amabilité, mais qui ne savent pas même, sous les dehors d'une pudeur apocryphe, masquer la laideur du vice, qui réunissent l'effronterie du regard, l'impudence du propos, le cynisme des actions.

Puisqu'on gratifie d'une belle-sœur un homme qui est fils unique, il n'en coûtait guère plus de lui composer une famille entière, de lui donner par exemple un père Juif, une mère Suisse, etc... Cette dialectique formidable serait une réfutation victorieuse de tout ce qu'il avance en faveur des malheureux. Hé ! messieurs les colons, pourquoi vous ingénier à chercher des arguments péremptoires ? Il en est un plus obvie que je m'empresse de vous offrir : il défend les sang-mêlés parce qu'il a reçu d'eux quelques millions ainsi que des Juifs et des Suisses.

Aux sarcasmes, aux injures et aux calomnies il y eut pourtant quelque contre-partie. « Toutes les synagogues de France, nous dit Grégoire dans ses *Mémoires*, firent pour moi des prières publiques, me votèrent des remerciements. » Ce fut sans doute la première fois, depuis dix-huit siècles — mais ce n'est pas la dernière — que l'éloge d'un prêtre catholique, libéral et compatissant eut lieu publiquement dans les temples de la religion hébraïque. Des Juifs de Bordeaux, Lainé-Azévédo, Lopez Dubec, Gradis et Abraham Furtado (à ce dernier n'avaient manqué que quelques voix pour être élu député aux Etats Généraux), écrivirent à Grégoire une fort belle lettre.

Permettez que les quatre députés de la nation juive portugaise qui ont concouru à la nomination des représentants de cette ville à l'Assemblée nationale vous adressent le juste tribut d'éloges et de reconnais-

sance qu'ils doivent aux bienfaits éclatants que vous prodiguez à leurs frères malheureux... La Providence semble vous avoir suscité pour adoucir notre destinée ; continuez au nom de l'humanité et de votre religion à signaler ce noble dévouement...

Encore une fois, Monsieur, c'est par la liberté civile et religieuse, par ce système qui place dans la liberté des hommes et des choses tout l'art de les gouverner que les Juifs trouveront les moyens de devenir utiles en devenant meilleurs. Oui, Monsieur, en accordant aux Chrétiens ce retour de tendresse que vous voudriez voir renaitre, le Juif embrassera en vous son concitoyen, son frère et son ami.

Ainsi les chefs des israélites de Bordeaux rendent au curé d'Embermesnil sa fraternelle accolade. Bientôt, d'ailleurs, va commencer cette fusion « dans la masse nationale » que Grégoire avait annoncée et souhaitée dans sa *Motion* de 1789. Quand la patrie est en danger, beaucoup parmi ceux qu'il a contribué à faire mettre « au pair des citoyens » — c'est son expression — deviennent soldats. Dès 1793, un orateur signale au Club des Jacobins que l'on compte, dans les armées de la République, plus de deux mille Juifs s'y conduisant avec honneur et patriotisme ; vingt ans plus tard, Michel Beer, le fils de celui qui avait comparu à la barre de l'Assemblée nationale, pourra écrire que, parmi ces engagés volontaires, « beaucoup ont trouvé les uns l'honneur et les autres la mort à Jemmapes, à Fleurus, à Hohenlinden et à Marengo... »

*
**

1791-1802. Douze années qui semblent douze siècles, douze années marquées par les luttes intestines les plus atroces, par l'invasion étrangère, l'insurrection de l'ouest : la Terreur, puis Thermidor, le Directoire, où, sous l'apparence des désordres sociaux et financiers, se reconstitue une nation rajeunie, retrempée, consciente du long destin que lui assurent la force de sa démocratie paysanne et son unité dé-

sormais indestructible ; enfin Brumaire et le Consulat.

Pendant ces douze années où la France en gésine enfante aux yeux des nations étrangères, partagées entre l'admiration et la frayeur, un monde nouveau, Grégoire, l'ancien Constituant, dont le nom est aujourd'hui si oublié et a même disparu, paraît-il, des manuels d'histoire, a joué pourtant, en plus d'une circonstance, un rôle de premier plan. Depuis qu'il a prêté serment à la Constitution civile du Clergé, depuis qu'avec nombre d'autres curés patriotes il a, malgré la condamnation solennelle prononcée par le Pape Pie VI, opté pour la fidélité à son serment civique, il est devenu non seulement l'évêque du Loir-et-Cher, mais le Chef de cet épiscopat constitutionnel qui a sans doute commis des erreurs condamnables du point de vue de la discipline ecclésiastique, dont l'histoire, pourtant, offre tant de pages empreintes d'une réelle grandeur.

Après avoir exercé dans le Blésois, avec son ardeur coutumière, ses fonctions sacerdotales, Grégoire est bien vite repris par la vie politique. Dès septembre 1792, il est à Paris, membre de la Convention nationale qu'il va présider plusieurs fois.

Grégoire a connu alors des jours terribles et des jours douloureux. Souvent, durant sa longue retraite — ses écrits en témoignent — sa pensée s'est reportée vers cette journée du 17 Brumaire an II, ou encore vers celle du 1^{er} Nivôse an III. En Brumaire an II, la fureur antireligieuse a atteint son paroxysme : Hébert et ses acolytes sont les maîtres de la Montagne, maîtresse elle-même de l'Assemblée. Devant la crainte de la charrette fatale, les âmes faibles fléchissent. On voit des prêtres de diverses religions abjurer leurs croyances, renier leur foi. Gobel, évêque constitutionnel de Paris, vient d'abjurer à son tour. On somme Grégoire d'imiter l'exemple de son collègue : *Je m'élance à la tribune, écrit-il ; à un épouvantable tapage succède alors un silence général. « On me parle de sacrifices à la patrie ; j'y suis habitué ; s'agit-il d'attachement à la cause de la liberté ? j'ai fait*

mes preuves ; s'agit-il du revenu attaché à la qualité d'évêque ? je vous l'abandonne sans regret ; s'agit-il de religion ? cet article est hors de votre domaine et vous n'avez pas le droit de l'attaquer. » Il continue sur ce ton et termine par ces mots : « J'ai tâché de faire du bien dans mon diocèse ; agissant d'après les principes sacrés qui me sont chers et que je vous défie de me ravir, je reste évêque pour y en faire encore. J'invoque la liberté des cultes. » Ce discours fut interrompu vingt fois, écrit encore Grégoire ; des rugissements éclatèrent pour étouffer ma voix dont j'élevais à mesure le diapason. Descendu de la tribune, je retourne à ma place ; on s'éloigne de moi comme d'un pestiféré ; si je tourne la tête, je vois des regards furibonds dirigés sur moi ; sur moi pleuvent les menaces, les injures. Et il ajoute enfin : Pendant dix-huit mois je me suis attendu à l'échafaud.

Enfin vient Thermidor ; mais la persécution antireligieuse est bien loin d'avoir pris fin. Quand Grégoire monte à la tribune, le 1^{er} Nivôse an III, pour prononcer ce fameux discours sur la liberté des cultes, qui fait apparaître la première lueur d'une ère de liberté et de tolérance, Grégoire ose prononcer des paroles que personne jusque-là n'a encore eu le courage de dire.

Après les heures dramatiques, vinrent des heures sombres : l'Eglise gallicane et constitutionnelle connaît bien vite une irrémédiable décadence. L'évêque Grégoire et ses confrères n'ont que peu de fidèles, et moins encore de casuel. En 1799, Grégoire, qui n'a pas été réélu au Conseil des Cinq Cents, cesse de faire partie des assemblées politiques. Le souci du pain quotidien vient alors ébranler un instant l'énergie de cet homme de fer. Pendant quelques jours, écrit-il plus tard, j'ai eu la faiblesse ou plutôt la lâcheté de redouter l'indigence. Cet homme a pourtant rendu quelques services à la République ; mais les ennemis des prêtres qui composent le gouvernement du Directoire ne se décident pas à lui accorder l'ambassade dont on parle pour lui.

Songez donc, on pourrait peut-être l'y voir dire sa messe ! Finalement, il en est réduit à accepter, non sans une secrète humiliation, un modeste emploi de sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal ; c'est François de Neufchâteau, ministre de l'Intérieur, athée irréductible, mais professant pour le chrétien Grégoire la plus haute estime, qui a fait créer cette place à son intention.

Parmi les souvenirs de cette période grandiose et tragique, il en est un pourtant qui demeurera radieux dans l'esprit de Grégoire : c'est celui de cette journée du 21 septembre 1792, où, pour la première fois, la Convention Nationale s'est réunie. A midi, s'ouvre la séance de l'Assemblée nouvelle, de celle qu'on appellera l'Assemblée géante. Les Prussiens ont pris Verdun, Paris est menacé, les conventionnels savent que l'armée de la coalition monarchique, si elle triomphe, n'épargnera aucun d'eux. Là-bas, du côté de l'Argonne, les soldats de Dumouriez et de Kellermann sont engagés dans la bataille, mais on ne connaît pas encore l'issue du combat qui s'est livré sur le tertre de Valmy. La séance a commencé. Grégoire voulait prendre la parole pour proposer la déchéance de la monarchie ; des amis prudents l'en ont dissuadé. Collot d'Herbois se lève et fait cette proposition ; on applaudit. Pourtant, un sentiment d'effroi domine l'Assemblée, tant est puissante encore la mystique du sentiment monarchique parmi les représentants de ce vieux pays, dont l'histoire se confond séculièrement avec celle de ses rois. Quinette propose de renvoyer au peuple une telle question ; on l'approuve.

Alors Grégoire, n'y tenant plus, se lève à son tour. Sa parole enflammée entraîne les hésitants, réduit au silence les temporisateurs. Il faut détruire, s'écrie-t-il, ce talisman dont la force magique serait propre à stupéfier encore bien des hommes. Des applaudissements unanimes ont éclaté dans les tribunes ; l'Assemblée entière se lève ; ici, il faut lire le *Moniteur* : La discussion est fermée. Il se fait un profond silence. La proposition de M. Grégoire, mise aux

voir, est adoptée au bruit des plus vifs applaudissements. LA CONVENTION NATIONALE DÉCRÈTE QUE LA ROYAUTE EST ABOLIE EN FRANCE; les acclamations de joie, les cris de : *Vive la nation ! répétés par tous les spectateurs, se prolongent pendant plusieurs instants. Cent cinquante chasseurs, organisés en compagnie franche, sont admis dans la salle ; ils entrent au son de la tronpe militaire et jurent sur leurs armes de ne revenir qu'après avoir triomphé de tous les ennemis de la Liberté et de l'Egalité.*

Le lendemain, sur la route de Champagne, deux courriers se croisent : l'un, qui vient de Paris apporter aux armées la nouvelle de la proclamation de la République ; l'autre, qui vient du front annoncer à la Convention l'issue victorieuse du combat de Valmy. Et ce même jour, en tête d'une lettre qui va partir pour Blois, Grégoire trace ces mots : « Paris, 22 septembre 1792, l'an 1^{er} de la République ; on vient de décréter cette ère. » Puis, il écrit : *La joie m'a suffoqué au point de n'avoir pu ni manger, ni dormir. La royauté abolie en France est l'acheminement à la fédération des peuples.*

La fédération des peuples ! Paroles chimériques et presque insensées, si l'on songe qu'elles furent écrites au lendemain de cette première victoire des sans-culottes, au début de cette longue période de guerres européennes prolongées, sauf de courtes interruptions, jusqu'en 1815. Et pourtant, paroles prophétiques, quand ont se remémore ces années 1918 et 1919, où l'écroulement des trois plus anciennes et puissantes monarchies de l'Europe Centrale et Orientale a pour suite immédiate l'avènement de la Société des Nations.

A ces souvenirs des *jours caniculaires* de la Convention Nationale se rattachait encore pour Grégoire la mémoire de ce long et fécond labeur accompli au Comité d'Instruction publique, où, collaborant avec des hommes tels que Lakanal, Fourcroy, Monge, Marie-Joseph Chénier, il avait tant travaillé pour créer la plupart des grandes institutions littéraires et scientifiques de la France

moderne. C'est de cette même époque que datent, en effet, ses rapports d'où sont sorties la création du Conservatoire des Arts et Métiers, celle du Bureau des Longitudes, les mesures propres à sauver ou faire établir les jardins botaniques, à arracher aux destructeurs ou aux fripons les belles œuvres d'art, boiseries, statues ou vitraux, les livres précieux, les manuscrits rares, en un mot tous les monuments du passé où les ignorants ne voulaient voir que « les trophées de la superstition », comme ils disaient dans leur langage. En trois rapports successifs, Grégoire signale tous les excès de ce qu'il appelle le *vandalisme* — *j'ai créé le mot*, a-t-il dit, *pour tuer la chose* — ainsi que les dispositions qu'il faut prendre pour en arrêter les ravages. Investi alors de pouvoirs comparables à ceux d'un ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Grégoire, sans se soucier de ceux qui le traitent de « fanatique aristocrate », continue son œuvre. Si, d'accord avec ses amis, il se croit obligé de proposer lui-même la suppression de toutes les Académies, regardées comme des vestiges haïssables de l'ancien régime, il le fait avec l'intention bien arrêtée, et même discrètement annoncée, de les ressusciter le lendemain sous un autre nom. Aux Académies supprimées succède, en effet, l'Institut de France.

Ce fut aussi pour Grégoire une grande satisfaction d'apprendre les succès des armées de la République, avançant de tous côtés au delà des frontières et faisant proclamer et appliquer les principes de liberté et d'égalité désormais reconnus sur le sol national. Qu'il ait suivi avec une attention passionnée cette épopée militaire, on n'en saurait douter. Ne nous conte-t-il point qu'en 1793, envoyé en mission pour organiser le nouveau département des Alpes-Maritimes, il avait, à Breil, au-dessus de Sospel, sous le canon piémontais, parcouru à cheval, et en costume d'évêque, les rangs des bataillons de l'armée d'Italie, et les avait harangués ?

Et lui, qui avait pris une telle part à l'émancipation des Juifs de France, n'a, certes, pas appris sans une profonde allé-

gresse l'émancipation des Juifs d'Europe par les armées de la France républicaine.

Je me le suis demandé bien souvent : comment un tel sujet n'a-t-il point encore tenté un historien, notamment parmi ceux qui auraient des raisons particulières de s'y intéresser ?... Qu'on se représente l'existence des habitants de ces communautés juives parquées dans les ghettos d'Italie, d'Allemagne et de Hollande, dans quelques étroites ruelles, soumises aux prescriptions les plus restrictives, victimes des coutumes les plus humiliantes. Voici que, depuis six ans, le courrier venu de l'ouest a apporté de singulières nouvelles : là-bas, en France, la Révolution a détruit les anciens abus, proclamé au profit de tous l'égalité politique et sociale. Et voici, maintenant, sur les routes, le bruit des escadrons d'avant-garde ; voici qu'approchent les soldats de l'an II, conduits par leurs généraux, dont le plus âgé n'a pas trente-cinq ans. Ce sont les armées de Marceau et de Jourdan, de Championnet, de Pichegru, les armées de Napoléon Bonaparte. Elles ont franchi la Moselle et le Rhin, elles ont traversé la plaine cisalpine du Piémont à l'Adriatique et ont campé aux bords du Zuyderzée. Elles sont entrées dans les antiques cités rhénanes, dans les villes d'Italie, dans les grands ports des Pays-Bas.

Et partout, c'est le même miracle ! Des brèches ont été ouvertes dans les vieilles murailles ; à Vérone, en mars 1797, on a détruit à coups de hache les portes qui séparent le ghetto du reste de la ville ; on a brûlé leurs débris sur la place publique et jeté leurs chaînes dans les flots de l'Adige. A Venise, trois mois plus tard, sur la grande esplanade du « Ghetto nuovo », un semblable brasier consume le portail qui fermait, chaque soir, cet enclos de servitude et d'oppression ; et là, dans la Cité des Doges, ainsi qu'à Rome, dans la Ville Eternelle, lorsque l'armée de Berthier y a fait son entrée, le 15 février 1798, on dresse des arbres de la Liberté sur les places illuminées, devant les synagogues ; chrétiens et Juifs fraternisent. Les Juifs romains se débarrassent de ces chapeaux jaunes qu'on leur impose depuis tant de siècles comme

marque distinctive, et, sur leurs nouveaux couvre-chefs, arborent la cocarde de la liberté. Ceux qui, hier, n'étaient que des parias, sont aujourd'hui des citoyens. On les admet dans les gardes civiques et dans les corps municipaux. Le 2 septembre 1796, quelques mois après l'entrée des Français en Hollande, l'Assemblée nationale batave reconnaît aux Juifs la plénitude des droits civiques et politiques. Bientôt, l'un d'entre eux, d'Acosta, sera le président de cette Assemblée.

Grégoire, qui suit ces événements, a failli prendre la plume en faveur des Juifs d'Amsterdam : il en fait mention dans ses *Mémoires*. Mais finalement, ses démarches, secondées par celles de l'ambassadeur de France, Noël, ont suffi pour que soit établi le nouveau statut politique des israélites des Pays-Bas.

Ah ! je sais bien que ces journées joyeuses d'affranchissement, ces danses autour des arbres de la Liberté furent suivies plus d'une fois de cruels lendemains. Il y eut des réactions, des régressions, et de longues années s'écouleront encore avant que soit institué définitivement, dans les divers pays européens, un régime analogue ou même partiellement comparable à celui que la France connaissait depuis le début de la Révolution. Il n'en demeure pas moins vrai que ce qu'ont accompli les demi-brigades et les bataillons de la première République demeure quelque chose d'unique dans les annales militaires de tous les peuples : on a vu des armées apporter dans les pays étrangers qu'elles envahissaient non pas la destruction, le carnage et la tyrannie, mais le bonheur, la délivrance, la libération des individus opprimés ; œuvre immortelle de ces soldats victorieux que compléteront, en 1918, avec l'aide de leurs Alliés, d'autres soldats, victorieux aussi sous les mêmes drapeaux, par la libération des nations opprimées.

*
**

Ce siècle avait deux ans : Rome remplaçait Sparte... En cette année 1802, l'année du Concordat et de la paix d'Amiens, Henri

Grégoire est devenu sénateur. L'homme qui a connu toutes les difficultés, mais aussi toutes les joies du pouvoir et du gouvernement, n'a désormais qu'une fonction fort peu adéquate à son caractère combalif et à son infatigable activité. L'Eglise nationale, ou plutôt le Concile des évêques réunis — c'est sous ce nom qu'a survécu ce qui subsiste de l'Eglise constitutionnelle dont Grégoire est le « coryphée », comme il dit — a vu une décision brusque de la police de Bonaparte achever son long déclin. Le premier Consul, lors du Concordat, entend fusionner en un seul les deux clergés : les prêtres assermentés et républicains, les prêtres royalistes et réfractaires. Grégoire a figuré sur la première liste des évêques constitutionnels destinés à occuper des sièges épiscopaux dans l'Eglise concordataire, mais son nom a été rayé de la seconde. Le premier Consul a souvent demandé ses utiles conseils au sujet des affaires ecclésiastiques, pendant leurs longs entretiens dans les bosquets de la Malmaison. Cependant, il n'a point tenu à revêtir de la dignité épiscopale l'ancien primat de l'Eglise constitutionnelle.

Grégoire, membre du Corps législatif, est trois fois présenté par ce Corps au Sénat : *trois fois*, écrit-il, *des généraux me furent préférés*. Il entre pourtant au Sénat, malgré l'opposition, peut-être plus apparente que réelle, de Bonaparte, malgré l'hostilité de ceux qui lui reprochent les uns, son attachement à la religion, les autres son républicanisme. Son admirable lettre à Sieyès, président du Sénat, montre d'ailleurs que, pour être élu, il n'entend faire ni aux uns, ni aux autres aucune concession. Le voici donc sénateur. La partie active de sa carrière politique et ecclésiastique est terminée, et il n'a que cinquante-deux ans...

Que va-t-il faire ? Il va travailler, écrire, voyager, étendre encore cette immense correspondance que, depuis longtemps, il entretient dans tous les pays avec nombre de savants et d'érudits. Il va surtout lutter encore pour les grandes causes humanitaires qui lui sont chères, en particulier pour

l'abolition de l'esclavage et la suppression de la traite. Chose remarquable alors, il connaît fort bien plusieurs langues étrangères. Il reproche d'ailleurs, en termes assez vifs, à ses compatriotes, leur ignorance de la littérature des pays voisins.

« Les voyages, dit-il, sont des scènes intercalées dans le drame de la vie. » Une curiosité que l'âge n'amortira pas, le pousse à voyager. En 1802, il va en Angleterre s'entendre avec son ami Wilberforce sur les moyens de favoriser la campagne pour l'abolition de la traite ; et il a l'audace de se promener, en costume d'évêque catholique, dans le parc de Saint-James, ce qui ne s'était point vu depuis les Stuarts. En 1803, le voici en Hollande, en compagnie de son ami le chanoine génois Degola. Il est venu rendre visite aux jansénistes néerlandais.

C'est le moment de conter un épisode de son séjour à Amsterdam. Les Juifs de cette ville sont assez nombreux ; ils n'ignorent rien de ce que Grégoire a fait pour leur émancipation politique. Voici que dans les trois synagogues, celle des Portugais, celle des Juifs du rite dit allemand, celle de la communauté libérale ou réformée, qui s'est constituée il y a peu d'années, un siège est préparé pour recevoir un hôte assurément inaccoutumé. Grégoire vient s'asseoir là, dans chacun de ces trois temples, revêtu de son costume ecclésiastique. Les lumières brillent aux chandeliers, les chants liturgiques s'élèvent : *J'entendis*, écrit-il, *mon nom intercalé dans les strophes hébraïques d'un cantique d'actions de grâces* ; les rabbins et les *parnassim*, les tout-puissants syndics des communautés, lui adressent des discours, le remercient chaleureusement. *Le christianisme*, répond Grégoire, *m'apprend que tous les hommes sont frères, que, quelle que soit la disparité de religion, je dois les aimer, les aider*. Et il termine son récit par ces mots : *Au commencement du XIX^e siècle, cette effusion de bienveillance de trois synagogues envers un évêque catholique est un trait auquel applaudiront également la religion et la philosophie*.

L'année suivante, c'est en Allemagne que Grégoire porte ses pas. Là aussi les communautés juives tiennent à lui témoigner leur reconnaissance. Il est reçu avec de grands honneurs à Berlin et dans d'autres villes ; on lui fait visiter des écoles. A Seezen avait été fondé un grand collège. La venue de Grégoire est impatiemment attendue, enfin annoncée. Professeurs et élèves se sont rassemblés pour le recevoir. Là, écrit-il, dans une lettre datée de Göttingue, *en ce pays allemand, je fus successivement harangué en latin et en français par les élèves juifs qui ensuite exécutèrent, en très bonne musique, une pièce de vers composée pour mon arrivée.*

Pendant toute la durée de l'Empire, Grégoire joue au Sénat le rôle assez réduit, sans doute, mais très noble, de chef d'une opposition infime et impuissante, puisqu'elle ne compte guère que deux ou trois sénateurs, en dehors de lui. L'Empereur, qui n'aime pas les idéologues, et qui n'aime plus les républicains, respecte, pourtant, et estime ce courageux Grégoire qui ose braver ses volontés. Celui-ci, en effet, vote contre le sénatusconsulte établissant l'Empire, contre l'institution des majorats, d'une noblesse héréditaire, contre la création des tribunaux d'exception, contre l'acte prononçant le divorce entre Napoléon et Joséphine. Si l'on songe que le Premier Consul est, en ce mois de Floréal an XII (mai 1804), au faite de la puissance ; si l'on songe qu'à cette heure tous les membres du Sénat sont invités, en son nom, à donner par écrit leur avis sur « ce qui peut perfectionner les institutions de la République » — euphémisme qui déguise à peine l'ordre donné, et obéi par presque tous, de se prononcer en faveur de l'Empire héréditaire — on mesure ce qu'est l'homme qui ose répondre en ces termes : *Je vous transmets la déclaration que tout système héréditaire dans le pouvoir exécutif ainsi que dans le Sénat, tout changement de dénomination dans le titre de la suprême magistrature sont contraires à mon opinion. Absous par la pureté de mes intentions et la doctrine de mon cœur, par mon ser-*

ment, par votre lettre, je ne veux pas même adoucir la crudité de mon opinion par des éloges qui seraient des hommages à la vérité... Il sera bien constaté qu'inaccessible à la crainte et aux espérances je ne courtise ni la faveur ni la fortune... J'aurai vécu sans lâcheté, je veux mourir sans remords.

Pourtant ceux qui nous ont relaté la vie de Grégoire affirment qu'en 1809 il courut un réel danger lorsqu'eut paru une seconde édition de son *Histoire des Ruines de Port-Royal* : dans quelques phrases stigmatisant le despotisme de Louis XIV l'Empereur avait vu, paraît-il, des allusions trop transparentes, et se mit fort en colère. Puis son courroux s'apaisa. Un peu plus tard, Fouché, l'ex-oratorien, se fait l'instrument de ce que Grégoire, son ancien collègue à la Convention nationale, appellera un jour « les vengeances coloniales ». Ce Fouché, Stefan Zweig nous l'a rappelé, n'a-t-il pas, aux premiers jours de la Révolution, défendu contre Grégoire, Brissot et les autres Amis des Noirs, les intérêts commerciaux de ses compatriotes nantais, les armateurs négriers ? Aussi l'occasion paraît-elle bonne à Son Excellence le duc d'Otrante, ministre de la Police, de jouer un tour de sa façon au sénateur Grégoire, irréductible adversaire des marchands de chair humaine. En 1810, il fait saisir l'*Histoire des Sectes Religieuses* que Grégoire vient d'achever, et, le 11 janvier, il envoie à l'auteur ce billet : *Monsieur le Sénateur, je viens de donner l'ordre de ne point mettre en vente votre ouvrage intitulé l'Histoire des Sectes Religieuses au XVIII^e siècle. Je vous invite à seconder cette mesure en ne favorisant aucunement la circulation d'un ouvrage qui renferme sans doute quelques vues utiles, mais dans lequel se trouvent aussi des opinions et des détails que je ne puis approuver. Je prends encore plus d'intérêt à votre repos qu'à votre gloire littéraire. J'ai l'honneur de vous saluer. Le duc d'Otrante.*

Alors que tant d'autres ont changé d'âme en même temps que de costume, Grégoire, lui, est demeuré immuable. On le voit bien



au moment où « l'affaire des Juifs », comme on disait en 1790, revient dans les délibérations des gouvernants et dans les discussions publiques. C'est le moment où Napoléon s'est décidé, malgré l'avis de Beugnot, qui protestait contre ce qu'il appelait « une bataille perdue dans les champs de la justice », à prendre plusieurs mesures d'exception contre les israélites. C'est en ce temps aussi qu'il a convoqué l'Assemblée des notables israélites de tout l'Empire français, bientôt suivie du Grand Sanhédrin, pour organiser le culte israélite comme l'ont été l'Eglise catholique et les Eglises protestantes. Grégoire compte, à cette époque, de nombreux amis parmi les Israélites français. Il s'était d'ailleurs efforcé de faire entrer au Corps législatif l'un des signataires de la belle lettre de 1789, son ami Abraham Furtado, qui devint président de l'Assemblée des notables.

Il a, nous le savons, suivi avec attention les travaux de l'Assemblée. Il est permis — sans tomber dans les excès de l'histoire romancée — de supposer qu'il a pu être présent en cette journée de juillet 1806, marquée par un incident si émouvant pour tous, si émouvant surtout pour celui qui, vingt ans auparavant, avait prédit l'enrôlement des Juifs sous les drapeaux français. Molé, Portalis le fils et Pasquier, les trois commissaires de l'Empereur, sont venus à la salle Saint-Jean, où les notables israélites sont réunis. Ils donnent lecture des douze questions soumises à l'Assemblée et auxquelles celle-ci devra plus tard répondre par écrit. La lecture des premières questions est écoutée en silence. *Primo* : est-il licite aux Juifs d'épouser plusieurs femmes? *Secundo* : le divorce est-il permis par la religion juive? Etc...

Mais voici que Molé lit la sixième question : les Juifs, traités par la loi comme citoyens français, regardent-ils la France comme leur patrie ; ont-ils l'obligation de la défendre ? A cette question, tous les députés se dressent ; une même réponse sort de toutes les bouches : « Oui, jusqu'à la mort ! »

Scène impressionnante, n'est-ce pas ? Des

engagements graves furent pris ce jour-là, et, pour emprunter une comparaison au langage des manieurs d'argent, aux termes de cette profession où tant de Juifs étaient confinés avant que la Révolution française eût accompli sa mission rédemptrice, nous dirons : Ce jour-là, des traites sans précédent ont été tirées. Les échéances sont venues ; elle est venue surtout, la grande échéance d'août 1914. Nous savons comment les débiteurs se sont acquittés. Nous le savons, nous, pères, mères, fils, frères et proches parents de ces milliers de jeunes hommes qui sont partis au front et ne sont pas revenus.

C'est en 1806 et 1807, peu de jours avant l'Assemblée des notables, et quelques mois après la fin de ses travaux, que, dans deux articles publiés sous ce titre : *Observations nouvelles sur les Juifs*, Grégoire est revenu à la charge et a repris la lutte soutenue vingt ans auparavant. Il y consigne le récit de ses voyages en Hollande et en Allemagne, dont je vous parlais tout à l'heure, en même temps qu'il rétorque les arguments des adversaires des Juifs. Après avoir indiqué que la régénération morale et politique de toute une catégorie de citoyens ne peut pas produire ses effets en un jour, comme le ferait une loi réformant le système des loteries et le système des douanes, il s'efforce de prouver que l'« adoption politique » des israélites a donné en France et dans d'autres pays d'heureux résultats. Il cite les noms de nombre d'entre eux qui se sont distingués dans les carrières les plus diverses comme avocats, comme médecins, comme littérateurs et poètes, comme officiers. Il laisse entendre qu'en somme, il a vu juste quand il a prédit, dès 1788, que l'admission des Juifs au rang des citoyens les rendrait utiles à la patrie.

Car Grégoire aime à rappeler l'exactitude des prédictions qu'il a faites ; et il faut reconnaître que, parmi ses nombreuses anticipations, il en est vraiment d'extraordinaires. Pour la fédération des peuples, annoncée dès 1792, il avait, en quelque sorte, fixé par avance les principes d'un code interna-

tional, dans cette Déclaration des Droits des Gens, proposée par lui, sans succès, à la Convention Nationale, et dont plus d'un article s'apparente si étroitement aux Quatorze points du président Wilson ou au texte du pacte Briand-Kellogg. Dans une brochure parue sous l'Empire, et qui porte ce titre : *Plan d'association générale entre les savants, gens de lettres et artistes*, il développe un discours lu à l'Institut en 1796, et, pour « organiser », comme il dit, « la République des Lettres » — ce fut l'une de ses idées les plus chères — il esquisse tout un programme de réunions périodiques en un centre permanent, lequel ne diffère pas sensiblement de celui qu'ont développé de nos jours les créateurs de l'Institut International de Coopération Intellectuelle.

Dans un ouvrage paru en l'an XII, il devine et annonce l'importance, pour les progrès de l'agriculture, des engrais chimiques. Dès 1791, dans l'une de ses premières lettres en faveur des sang-mêlés, il prophétise en ces termes : « Un jour, des députés de couleur franchiront l'Océan pour venir siéger dans la Diète nationale, le soleil n'éclairera parmi vous que des hommes libres et les rayons de l'astre qui répand la lumière ne tomberont plus sur les fers des esclaves. »

En 1807, dans un livre intitulé *Littérature des Nègres*, où il se propose de mettre en valeur les qualités intellectuelles et artistiques des gens de couleur, il prédit le succès futur de l'art musical des Noirs. Dans ce même livre, annonçant comme nécessaire le percement de l'isthme de Panama, il déclare que cet événement changera la face du monde commercial et la face des empires. *Qui sait*, s'écrie-t-il, *si l'Amérique ne se vengera pas alors des outrages qu'elle a reçus, et si notre vieille Europe, placée dans un rang de puissance subalterne, ne deviendra pas une colonie du Nouveau Monde ?*

Vous voyez qu'il n'est pas excessif de mettre Grégoire au premier rang des hommes dont on a dit qu'ils ont de l'avenir dans l'esprit.

« Grégoire, délaissé sous l'Empire, fut persécuté sous la Restauration. » Ainsi s'ex-

prime son principal biographe, Hippolyte Carnot, l'ami fidèle et le confident de sa vieillesse, le fils de son compagnon des temps héroïques, Lazare Carnot, l'organisateur de la victoire. Et certes, le mot n'est pas trop fort. L'ancien conventionnel, celui qu'on traite maintenant de jacobin et de régicide, bien qu'il se soit toujours défendu — et cela jusqu'à son dernier jour — d'avoir voté la mort du roi, est exclu de l'Institut de France, dont il a été l'un des fondateurs. Sa pension de sénateur, qui est son seul moyen de subsistance, a été réduite puis supprimée, puis enfin rétablie à moins du tiers de son montant. La police le surveille : et, quand les électeurs de l'Isère, en guise de protestation contre le régime, le choisissent pour député, Grégoire, à la fin d'une séance demeurée unique au cours des annales parlementaires est, le 6 décembre 1819, non pas invalidé par la majorité royaliste pour quelque motif d'ordre légal, mais exclu pour indignité.

Grégoire se sent traqué ; « il craint à présent jusqu'à son ombre », dit le rapport d'un policier qui décrit, en même temps, son maigre ordinaire. Pourtant son indomptable courage reparait vite. En novembre 1822, il écrit au Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, en refusant de faire renouveler son brevet de commandeur, cette lettre qu'il faudrait lire tout entière. Je n'en citerai que quelques lignes : *Inaccessible à l'ambition, arrivé aux confins de l'éternité, je m'occupe uniquement, comme dans toute ma vie, de ce qui peut éclairer mon esprit, améliorer mon cœur et contribuer au bonheur des hommes quoique les services qu'on leur rend soient ici-bas rarement impunis. Repoussé du siège législatif, repoussé de l'Institut, à ces deux exclusions on permettra sans doute que j'en ajoute moi-même une troisième, et que je me renferme dans le cercle des qualités qui ne peuvent être ni conférées par brevet, ni enlevées par ordonnance, qualités seules admises dans deux tribunaux qui réviseront beaucoup de jugements dont nous sommes contemporains, le Tribunal de l'Histoire et celui du Juge Eternel.*

Persécuté, le grand vieillard est pourtant devenu populaire. Il a toujours des amis fidèles, Lanjuinais, Lafayette, nombre d'autres. Parmi eux, un jeune avocat israélite, Adolphe Crémieux, lui a signalé le succès qu'il a obtenu quand il a réclamé, devant la Cour d'appel de Nîmes, la suppression d'une dernière survivance de l'ancien régime : l'obligation imposée aux Juifs de prêter serment devant les tribunaux sur la Bible, et suivant des formes particulières. C'est Crémieux — celui-là même qui, en 1870, continuera l'œuvre de Grégoire en faisant décréter l'admission des Juifs d'Algérie au rang de citoyens français — qui, prenant en mains les intérêts de l'ancien sénateur de l'Empire, demanda en son nom le rétablissement intégral de sa pension. Mais le procès ne fut finalement jugé qu'après la mort de Grégoire, dans les premiers jours de 1833. La justice administrative est parfois lente — du moins je l'ai entendu dire — et d'ailleurs ce procès fut perdu.

Grégoire âgé, en butte à l'hostilité des puissants du jour, demeure l'homme qu'il a toujours été. Obstinement attaché à la défense de tous les opprimés, il écrit en faveur des catholiques irlandais soumis par l'Angleterre au plus injuste régime d'exception, en faveur des Grecs qui veulent s'affranchir de la domination turque, en faveur des Noirs surtout, et de ces Haïtiens qu'il n'a jamais vus, mais qu'il aime comme des fils.

Mais il n'a point oublié les Juifs. Voici ce qu'on lit dans une lettre encore inédite adressée par lui, le 2 avril 1818, à son ami le libraire Julien : *Quant aux Juifs polonais, on peut et on doit leur appliquer ce qu'on remarque sur ceux des autres parties du monde... Toujours aux prises avec la fortune et l'opinion, exclus des avantages sociaux, repoussés par le préjugé, ne pouvant, dans la plupart des pays, acquérir des immeubles ni même exercer certaines professions, ils sont ce que nous serions à leur place. Avilir les hommes, c'est l'infailible moyen de les rendre vils ; les admettre aux mêmes avantages que tous*

les autres citoyens, leur ouvrir la carrière des arts, de l'agriculture et des sciences, c'est un moyen infailible pour relever leurs fronts humiliés et réveiller en eux le sentiment de la dignité de l'homme ; la Hollande, la France, l'Allemagne, peuvent offrir des preuves multipliées de cette assertion. En assimilant à tous les Polonais les Juifs de leur pays, en leur assurant la jouissance égale des droits sociaux, on opérera leur régénération. Je joins ici un extrait de l'ouvrage que j'imprimai il y a trente ans sur cet objet : il présente en résumé mon opinion.

Il y a trente ans ! Voilà bien l'homme qui s'est toujours distingué « par une conformité parfaite de principes ». Le mot est de l'un de ses adversaires, l'abbé de Pradt. En cette même année 1818, M. de Talleyrand, ancien Constituant et, pendant un moment, collègue de Grégoire dans l'épiscopat constitutionnel, est grand chambellan, membre de la Chambre des Pairs, et, en attendant son retour au ministère des Affaires Etrangères, dirige une opposition sans péril contre ce gouvernement de Louis XVIII qui poursuit de sa rancune le républicain Grégoire. C'est qu'à lui les changements d'opinion ne font pas peur. Ne conte-t-on pas que, lorsque douze ans plus tard, après la Révolution de Juillet, il prêta serment à Louis-Philippe, on le vit s'approcher du trône et murmurer : « Sire, c'est le treizième ! »

Cette constante sollicitude de Grégoire pour la régénération des « enfants d'Israël », elle s'étend encore aux israélites d'Italie et d'Angleterre dont il a incidemment pris la défense dans l'une de ses dernières brochures sur l'abolition de la traite. Elle apparaît surtout dans une nouvelle et plus complète édition de *l'Histoire des Sectes Religieuses au XVIII^e siècle*, parue sous la Restauration, où les chapitres consacrés aux Juifs sont extrêmement développés.

Il a réuni là, dans une compilation peut-être dépourvue d'art, mais pleine de curieux détails, tous les renseignements qu'il n'a cessé de recueillir depuis de longues années sur les Juifs d'Arabie, sur

ceux de Palestine et de Syrie, de Bombay et de Cochin, dans l'Inde, de Madagascar et de Loango, sur les Caraïbes de Crimée, sur les Juifs de Pologne, de Galicie, d'Ukraine, sur ceux d'Allemagne, de Suisse, d'Italie et des Pays-Bas. Dans un chapitre relatif aux Juifs d'Amérique, Grégoire n'hésite pas à insérer quelques observations générales assez acerbes. *La liturgie juudaïque est trop longue ; les prières dont elle se compose sont prononcées avec une volubilité scandaleuse ; les unes se disent à voix basse, les autres avec une vocifération convulsive. Pour donner au culte un caractère de gravité et de décence, il importe de réformer ces abus et de célébrer l'office en langue vulgaire parce que très peu de personnes entendent l'hébreu.*

On ne peut se défendre d'évoquer ici les pages de cette magistrale *Histoire de la Langue française* où M. Ferdinand Brunot, le président de la Société des Amis de l'abbé Grégoire — récemment fondée, mais comptant déjà un assez grand nombre d'adhérents — a rappelé l'ardente campagne de Grégoire en vue de détruire les patois, d'universaliser la langue française, ainsi que ses tentatives réitérées pour introduire l'usage de cette langue dans la liturgie et les cérémonies du culte catholique.

Dans ce même chapitre de son *Histoire des Sectes*, Grégoire nous a conté la bizarre entreprise du major Noah, israélite de New-York, directeur d'un grand journal quotidien, ayant longtemps rempli les fonctions de shériff de la ville. Ce Noé américain s'était mis en tête de rappeler le souvenir du déluge et de l'Arche. Il avait rêvé de fonder une colonie de Juifs dans l'une des îles du Niagara et d'y élever une ville portant le nom d'Ararat. Il fit célébrer là une grande cérémonie inaugurale le 15 septembre 1825. Ararat ne fut point bâti près des chutes du Niagara ; mais, cent ans après, les descendants de ceux qui avaient échappé au déluge étaient au nombre de deux millions dans cette cité dont Noah avait été le shériff. On sait que la population juive de New-York est plus nombreuse que celle d'aucune autre ville de la planète.

Grégoire a maintenant plus de soixante-dix ans. L'activité de ce vieillard est prodigieuse. Il publie encore un *Essai sur la solidarité littéraire entre les savants de tous les pays*, une *Histoire des confesseurs des Empereurs et des Rois*, une *Histoire du mariage des prêtres*, sans parler de ses écrits de plus en plus véhéments en faveur des gens de couleur, dont l'un a pour titre : *De la noblesse de la peau ou du préjugé des Blancs contre la couleur des Africains* ; sans parler de ses missives, véritables lettres pastorales qu'il envoie, de temps à autre, à ses chers Haïtiens, ses fils spirituels.

1830 et les Trois Glorieuses apportent à Grégoire une dernière joie et une suprême douleur. Il voit flotter de nouveau l'étendard aux trois couleurs : mais son secret espoir d'être réintégré à l'Institut et nommé membre de la Chambre des Pairs s'évanouit bientôt. M. Guizot ne veut pas de ce jacobin.

Et voici ce mois de mai 1831. Cent ans dans quelques jours... Grégoire va mourir. Il ne convient pas de retracer ici les scènes pénibles qui ont précédé sa fin ; mais, si l'un de vous relit, dans les documents de l'époque, les péripéties de ce conflit tragique qui met aux prises deux prêtres, deux chrétiens fervents : l'archevêque de Paris, Mgr de Quélen, et l'ancien curé d'Embermesnil, je suis bien sûr qu'il n'achèvera pas sa lecture sans une poignante émotion. L'archevêque reste inflexible, même après l'intervention du roi Louis-Philippe, dans une lettre adressée au ministre Casimir-Périer, et qu'on a tout récemment publiée. L'autorité ecclésiastique refuse à Grégoire les derniers sacrements que le mourant n'a point voulu obtenir au prix d'une rétractation regardée par lui comme un reniement de sa foi républicaine. Pourtant, l'abbé Guillon, confesseur de la reine Marie-Amélie, royaliste, qui, toute sa vie, a combattu le schisme constitutionnel, vient donner à Grégoire l'absolution, et, le 28 mai, se termine cette longue existence consacrée tout entière aux causes les plus nobles.

Trois jours plus tard, un cortège qu'en-

ture une foule de plus de vingt mille personnes pénètre au cimetière Montparnasse ; des ouvriers, des étudiants ont dételé le char funèbre. Les survivants de la Convention Nationale, les vieux collègues du Grégoire de 1793, sont présents. Thibaudeau, qui vient de rentrer en France après quinze années de proscription, prend la parole ; des larmes coulent de tous les yeux. La reconnaissance de ceux qui doivent tant à Grégoire s'exprime par la bouche d'éloquents interprètes. Bissette, le Martiniquais, dit un suprême adieu au constant défenseur des enfants de la race africaine, à l'ami des hommes de toutes les couleurs. Dans le cortège figuraient, rapporte la *Gazette de France*, des élèves des écoles juives conduits par leurs instituteurs. Ils sont venus rendre hommage à celui qui avait été en France leur premier défenseur. Adolphe Crémieux prend la parole à son tour ; son discours traduit les sentiments de gratitude de ces Français « régénérés » grâce à Grégoire et aux Constituants.

Puis la foule s'écoule... et bientôt, sur cette tombe, est dressée une grande croix de pierre portant ces mots : *Mon Dieu ! Faites-moi miséricorde et pardonnez à mes ennemis !* Ainsi l'a voulu expressément Henri Grégoire, contre lequel tant de haines se sont acharnées.

**

Mesdames et Messieurs, la science et la philosophie, la littérature dramatique elle-même, s'efforcent chaque jour, avec un succès plus marqué, d'affranchir les cerveaux humains, enveloppés depuis des millénaires dans les catégories de l'espace et du temps, de ces notions irréelles. Nous croyons sentir, mieux que les générations qui nous ont précédés, combien il est certain que le passé continue indéfiniment et que l'avenir est depuis longtemps commencé.

Grégoire écrivait en 1789 sa première, en 1826 sa dernière brochure contre les atrocités de l'esclavage et de la traite ; et, en dépit des apparences, malgré les textes législatifs les plus solennels, les pactes internationaux les plus lourds de

signatures, la lutte qu'il avait entreprise se perpétue de nos jours. C'est hier qu'à Genève les délégués des nations dites civilisées dénonçaient les pratiques de l'esclavagisme sur les côtes de l'Afrique Occidentale, au Libéria ; c'est hier aussi qu'un écrivain bien documenté décrivait la traite des Jaunes...

C'est en 1818 que Grégoire formulait, à propos des Juifs polonais, ces préceptes excellents qui vous ont frappés ; c'est en mars 1931 que la République de Pologne, répondant à son appel, cent ans après la fin de sa vie terrestre, vient d'abroger, sur toute l'étendue de son territoire, les lois d'exception datant du régime tsariste, a confirmé, en faveur des Polonais de confession israélite, le droit absolu d'acquérir des immeubles et d'exercer toutes les professions. Mais c'est hier aussi, c'est aujourd'hui, qu'au delà du grand fleuve, dans ce même pays germanique où Grégoire, écrivant ses *Nouvelles Observations sur les Juifs de 1807*, dénonçait le maintien en vigueur de règlements barbares et inhumains, c'est là qu'ont retenti de nouveau ces « clameurs de la haine » — comme il disait — au-dessus desquelles sa voix forte s'est élevée pendant plus d'un demi-siècle. Et, par une rencontre qui ne saurait surprendre les esprits avertis, ce sont les chefs de l'Eglise catholique d'Allemagne, se conformant aux directives d'un très grand Pape, qui viennent de stigmatiser, au nom de leur religion, presque dans les termes mêmes dont usait le curé d'Embermesnil, les fauteurs de guerre civile et d'inimitié entre les citoyens du même pays, les promoteurs des théories atroces fondées sur d'imaginaires supériorités de races.

C'est en 1798 que Grégoire, adressant à Don Ramon Joseph de Arce, archevêque de Burgos, sa fameuse lettre contre la Sainte Inquisition d'Espagne, écrivait :

L'esprit humain s'est émancipé et ne peut plus rétrograder... ; le cri de la liberté retentit dans les deux mondes ; les révolutions commencent seulement en Europe, leur marche doit s'accélérer en raison de l'aveuglement des despotes... ; l'Ebre et le Tage

verront aussi leurs rives cultivées par des mains libres ; le réveil d'une nation généreuse sera l'époque de son entrée solennelle dans l'univers ; elle viendra s'asseoir au rang des peuples qui auront retrouvé la charte de leurs droits, à côté de la France, qui s'est placée avec éclat à l'avant-garde des nations.

Et c'est le 14 avril 1931 qu'était proclamée la République espagnole aux sons de la Marseillaise.

C'est en 1793 que Grégoire, répondant, au nom de la Convention Nationale, à la députation des habitants de la Savoie venus demander leur annexion à la France, tenait ce langage, plus marqué encore que sa lettre du 22 septembre 1792 de l'exaltation du visionnaire :

Un siècle nouveau va s'ouvrir. Alors, la Liberté, planant sur toute l'Europe, visitera ses domaines et cette partie du globe ne contiendra plus ni forteresses, ni frontières, ni peuples étrangers.

Et c'est aujourd'hui, en 1931, qu'en dépit des vestiges encore mal effacés de la dernière guerre, en dépit des signes parfois si peu rassurants de l'heure présente, l'Union Européenne, fondée par Aristide Briand, commence à naître et à vivre sous les auspices de la Société des Nations, et que les préparatifs de cette grande Conférence de

1932 apparaissent comme la suprême espérance des peuples dont Grégoire croyait entrevoir déjà comme prochaine la pacifique fédération.

Ainsi le combat des forces antagonistes se développe sur ce plan où tout le passé toujours se prolonge, où tout le futur est déjà né. Ainsi le temps, dans son déroulement sans fin, dont l'autre face est une éternelle fixité, nous montre les descendants de ces opprimés, de ces dispersés des siècles d'autrefois, vers qui se penchait la tendresse évangélique d'un Grégoire, ayant enfin trouvé, dans plus d'un canton de la terre, une patrie qu'ils servent et qu'ils chérissent.

Mais, parmi ces arrière-petits-fils de la dispersion — et c'est par là que je veux terminer — ceux-là ont bien le droit et le devoir de se proclamer privilégiés entre tous qui auront vécu leurs jours et accompli leur tâche sous le doux ciel de la France, qui auront connu pour patrie cette terre française dont le sol voit surgir, depuis tant de siècles, à chaque été des moissons nourricières, à chaque automne des fruits mûrs, et voit surgir aussi, à chaque saison de son Histoire, des hommes au cerveau puissant, à l'esprit droit, au cœur sublime, tels que l'abbé Grégoire !









